



PREPARATION A L'AUTORISATION DE CONDUITE DES GRUES A TOUR

<p><u>Références réglementaires</u></p> <p>Recommandation CNAMTS : R487 grue à tour</p> <p>Conduite : Articles L4323-55 à R4323-57 du Code du Travail</p> <p>Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.</p> <p><u>Pré-requis</u> Aptitude médicale</p> <p><u>Durée</u> 7 heures</p> <p><u>Périodicité</u> A définir par l'employeur</p> <p><u>Nombre de participants</u> 8 maximum</p> <p><u>Conditions matérielles</u> Salle, tables et chaises, Mur clair pour projection, Tableau papier ou tableau effaçable</p> <p>Equipements à mettre à disposition par le client : Grue à tour télécommandée catégorie 3 et charges adaptées à déplacer sur le chantier</p>	<p>PUBLIC VISE Travailleurs devant effectuer la manutention et le déplacement de charges au moyen de ponts roulants ou de palans</p> <hr/> <p>OBJECTIFS A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de mettre en œuvre les prescriptions de sécurité relatives au levage de charges pour lesquels il sera habilité par l'employeur La formation prévoit l'apprentissage de la conduite en sécurité et l'évaluation du stagiaire, afin de rendre un avis à l'employeur sur ses capacités et son comportement</p> <hr/> <p>PROGRAMME DE FORMATION</p> <p>Enseignements théoriques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Causes d'accidents - Réglementations et recommandations de la sécurité sociale - Prescriptions concernant le conducteur et le matériel - Conception des grues : <p>Mouvements et mécanismes Commandes Câbles, moufles, crochets et accessoires de levage Organes et dispositifs de sécurité Installations électriques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règles de conduites en sécurité - Modes d'élingages, résistance et coefficient de sécurité : <p>Elingues acier, élingues rondes Cordages Chaînes Crochets Manilles, pinces, griffes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notions de statique : <p>Centre de gravité Estimation d'une masse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règles d'entretien des matériels - Vidéos <p>Enseignements pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification des matériels - Conduite et manœuvre en charge <p>Evaluation par le formateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation réalisée en continue tout au long de la formation - Test de connaissances théoriques - Exercices pratiques <hr/> <p>METHODES Alternance d'apports théoriques et d'applications au travers d'exercices pratiques</p> <hr/> <p>NOTE Les appareils et les élingues utilisés en formation doivent être conforme à la réglementation (déclaration CE), entretenus, et disposer d'un rapport de vérification générale périodique (VGP) de moins de 6 mois. La formation ne pourra avoir lieu si ces obligations réglementaires ne sont pas respectées.</p>
--	--